

ARRÊTÉ

Arrêté n° : SL/ST/2024/157

Autorisation de travaux,
Occupation du domaine public,

Du lundi 02 Décembre 2024,
Au vendredi 27 Juin 2025,

Prolongation de l'arrêté
N° :SL/ST/2024/547

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Pénal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et
notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'en raison de travaux de peinture
de mats, par l'entreprise **S.A.S.U. BESA**, il est
nécessaire d'occuper les emprises, et de
restreindre la circulation, au droit du territoire
communal.

ARRÊTONS

Article 1 : L'entreprise **S.A.S.U. BESA** est autorisée à intervenir sur le domaine public au droit du territoire communal, du lundi 02 Décembre 2024 au vendredi 27 Juin 2025.

Article 2 : La circulation des véhicules de toute nature sera restreinte, au droit du territoire communal, du lundi 02 Décembre 2024 au vendredi 27 Juin 2025.

Article 3 : L'entreprise se conformera aux prescriptions du manuel du chef de chantier pour la mise en place de son balisage et aux prescriptions techniques formulées.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 5 : L'entreprise est responsable de la mise en place et du maintien de tout le balisage adéquat durant le chantier.

Article 6 : Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérécourse citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
 - Monsieur le Lieutenant, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
 - Monsieur le Major, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis
- Publiée et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le 31 MARS 2025

Le Maire,
Pour le Maire,
Et par Délégation,



Daniel GUEDRAS
4^{ème} Adjoint au Maire